

LE 9 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le neuvième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit (2018-10-09), dans la salle des délibérations du conseil, au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire René Beaugard

Les conseillers, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beaugard et monsieur François Lamoureux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Neuf (9) personnes assistent à la séance du conseil

ABSENCES

Les conseillers, madame Francine Juteau, monsieur Christian Marois et madame Johanne Desabrais.

CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, monsieur le maire demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-10-174

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beaugard ouvre la séance à 20 h 00.

2018-10-175

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beaugard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2- **A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4- **CORRESPONDANCE**

5- **FINANCE**

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière - Septembre 2018

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal - Septembre 2018

6- **ADMINISTRATION**

6.1 Autorisation des comptes à payer – Octobre 2018

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

6.3 Offre des services juridiques pour l'année 2019

6.4 Canton de Roxton - Budget d'entretien 2019 Petit 3^e Rang

6.5 Règlement no. 549-2018 s'intitulant Règlement général G-100 - nomination de l'employé municipal responsable de l'application

6.6 Adoption du Règlement no. 550-2018 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

- 6.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 551-2018 modifiant le Règlement no. 489-2007 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires
- 6.8 SÉTHY – Demande d’appui financier pour la création d’une ferme-pilote pour la conservation des hirondelles rustiques et des hirondelles à front blanc
- 6.9 Conseil de la Fabrique de Saint-Joachim - Demande de subvention **(Reporté)**
- 6.10 Association des pompiers volontaires de Waterloo – Autorisation pour l’achat de billets pour le souper-bénéfice
- 6.11 Directrice générale - Formation portant sur les contrats municipaux dans la foulée de l’adoption des projets de loi 122, 155 et 108
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Demande de remboursement pour les travaux exécutés dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale. - Volet projets particuliers d’amélioration
 - 8.2 Sollicitation d’appui pour demander au MTQ d’abaisser la vitesse à 70 km/h sur la Route 241 à la limite sud de la municipalité
 - 8.3 Appel d’offres - Déneigement du stationnement de la salle des loisirs
 - 8.4 Appel d’offres - Travaux de mise aux normes du Chemin de l’Ardoise **(Reporté)**
- 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
 - 9.1 Dépôt de l’offre d’achat - Lot 6 271 821 du cadastre du Québec
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2018-10-176

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

- Dépôt d’une pétition de 240 signatures pour demander au conseil municipal la construction d’un skate park au terrain des loisirs. Cette pétition a été présentée par Zakari, Raphaël, Jean-Christophe et Ève.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Rue de la Camerise : lettre de M. Jérémie Deslandes demandant des mesures pour ralentir la circulation sur la rue de la Camerise.
- 4.2 Dave William, ing. : offre de création d’une banque d’heures pour services professionnels en génie civil.

- 4.3 Association pulmonaire du Québec : campagne de financement pour prendre part au mouvement de sensibilisation contre le radon.
- 4.4 MAMOT et le MTMDET ont accepté notre demande de travaux. Ainsi un montant additionnel de 219 908\$ ce qui porte à 714 685\$ le montant cumulatif autorisé pour 2014-2018 provenant de la taxe fédérale sur l'essence et de la TECQ.
- 4.5 Assurances des Cyberrisques – Programme de la MMQ.
- 4.6 MRC : Rapport de Sécurité publique concernant la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- 4.7 Confirmation de la construction de la rue de Mme Isabelle Duranleau.
- 4.8 CIUSSS-Position de la DSP sur la consommation de cannabis en lieux publics.
- 4.9 MRC : communiqué de presse portant sur les dépôts sauvages d'ordures.

2018-10-177 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – SEPTEMBRE 2018**

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 9 octobre 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 12 septembre et le 9 octobre 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-10-178 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2018**

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 4 octobre 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 12 septembre et le 9 octobre 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-10-179 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2018**

Soumis au conseil : Liste des comptes d'octobre 2018.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de septembre 2018 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1800218 au dépôt #1800240	:	12 732.28\$
----------------------------------	---	--------------------

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit :

Chèque #1800298 au chèque #1800335	107 479.97\$
------------------------------------	--------------

Paiement par internet :	77 051.01\$
-------------------------	-------------

Comptes à payer pour octobre 2018 :	184 530.98\$
-------------------------------------	---------------------

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel et réalisé de juillet et août 2018.

2018-10-180 **OFFRE DES SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2019**

Soumis au conseil : Offre de services du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour le renouvellement des services professionnels pour l'année 2019.

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford une offre de services professionnels pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2019.

2018-10-181

CANTON DE ROXTON - BUDGET D'ENTRETIEN 2019 PETIT 3^E RANG

Soumis au conseil : Prévisions budgétaires 2019 de la municipalité du Canton de Roxton portant sur l'entretien du Petit 3^e Rang.

ATTENDU QUE selon l'entente intermunicipale avec la Municipalité du Canton de Roxton, pour l'entretien du Petit 3^e Rang, la Municipalité du Canton de Roxton présente un projet de budget sous deux options, soit un montant sans subvention gouvernementale de l'ordre de 7 390.46\$ et avec subvention de l'ordre de 1 000\$ pour la partie du chemin qui n'est pas couverte par les subventions ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve, tel que déposé, les prévisions budgétaires 2019 du Canton de Roxton pour l'entretien du Petit 3^e Rang.

QUE les dépenses projetées, sans subvention gouvernementale pour la prise en charge de son réseau routier pour 2019, représentent un montant respectif de 3 695.23\$.

QUE le montant prévu pour l'entretien de la partie du chemin Petit 3^e Rang, avec l'obtention de la subvention, sera de l'ordre de 500\$ pour chaque municipalité.

QUE ce conseil se réserve le droit de ne pas déboursier le montant maximum prévu au budget advenant que la municipalité du Canton de Roxton ne reçoive pas la subvention du gouvernement du Québec pour la prise en charge de son réseau routier.

QUE cette résolution soit transmise à la municipalité du Canton de Roxton

2018-10-182

RÈGLEMENT NO. 549-2018 INTITULÉ RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-100 - NOMINATION DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL RESPONSABLE DE SON APPLICATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a adopté, le 11 septembre 2018, le règlement no. 549-2018 intitulé règlement général G-100 et ayant pour objet de régir les nuisances, le stationnement, la circulation, la marche au ralenti du moteur des véhicules routiers, les activités, les commerces, la sécurité, la paix et l'ordre public, les animaux et les systèmes d'alarme intrusion ;

ATTENDU QU'au Chapitre II portant sur les dispositions administratives, Article 8 a), mentionne que la municipalité doit nommer par résolution, le fonctionnaire ou l'employé responsable de l'application du présent règlement ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil nomme l'inspecteur municipal de la municipalité responsable de l'application du règlement no. 549-2018 intitulé Règlement général G-100.

2018-10-183

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 550-2018 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 11 septembre 2018 et qu'un projet du règlement a été déposé lors de ladite séance du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et les modifications qui ont été apportées entre le projet déposé le 11 septembre 2018 et le règlement soumis pour adoption, le tout conformément au même article ;

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION de Sophie Beaugard
DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

QUE ce conseil adopte le Règlement no. 550-2018 modifiant le Règlement no. 518-2012, tel que modifié par le Règlement no. 536-2016, relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 518-2012,
TEL QUE MODIFIÉ, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1. MODIFICATION DE LA RÈGLE 7

La RÈGLE 7 intitulée « La sobriété » de la section intitulée « LES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES » du Règlement numéro 518-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford est modifiée en remplaçant :

1. Le premier alinéa par l'alinéa suivant :
« Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée ou une drogue (incluant le cannabis) pendant son travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue pendant qu'il exécute son travail ».
2. Le deuxième alinéa par l'alinéa suivant :
« Toutefois, un employé ne contrevient pas à la présente règle dans le cas où :
 - 1) dans le cadre de ses fonctions, il participe à un évènement autorisé par le directeur général ou le conseil municipal où des boissons alcoolisées sont servies et qu'il en fait une consommation raisonnable ;
 - 2) il consomme ou est sous l'influence d'une drogue consommée à des fins médicales après en avoir préalablement informé son supérieur immédiat et lui avoir communiqué une preuve à cet effet. »

ARTICLE 2. AJOUT DE LA RÈGLE 8

Le Règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 518-2012 est modifié par l'insertion, après l'article 7 de la section intitulée « LES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES », du suivant :

« RÈGLE 8 – Les règles d'après-emploi pour certains employés

Dans les 12 mois qui suivent la fin de leur emploi à la Municipalité, il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1- Le directeur général et son adjoint;
- 2- Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3- Le trésorier et son adjoint;
- 4- Le greffier et son adjoint,

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

René Beauregard
Maire

France Lagrandeur
Directrice générale et sec.-très.

AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 551-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 489-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur François Lamoureux que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement no. 551-2018 modifiant le règlement no. 489-2007 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires.

Le projet de ce règlement est déposé par un membre du conseil, monsieur François Lamoureux, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2018-10-184

SETHY - DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA CRÉATION D'UNE FERME-PILOTE POUR LA CONSERVATION DES HIRONDELLES RUSTIQUES ET HIRONDELLES À FRONT BLANC

Soumis au conseil : Demande d'appui financier par SÉTHY pour la création d'une ferme pilote pour la conservation des hirondelles rustiques et hirondelles à front blanc.

ATTENDU QUE la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY) souhaite réaliser un projet pour la sauvegarde des hirondelles rustiques et à front blanc qui sont en déclin ;

ATTENDU QU'il propose de construire une structure pour aider la nidification des hirondelles sur le territoire de notre municipalité, soit sur la propriété de madame Colleen Cleary située dans le Rang Cleary ;

ATTENDU QUE la Fondation SÉTHY dépose une estimation des coûts des aménagements ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford accepte de contribuer financièrement pour la création d'une ferme-pilote pour la conservation des hirondelles rustiques et hirondelles à front blanc, par un montant de 500\$.

CONSEIL DE LA FABRIQUE DE ST-JOACHIM – DEMANDE DE SUBVENTION

Item reporté

2018-10-185

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE WATERLOO – AUTORISATION POUR L'ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE l'association des pompiers volontaires de Waterloo organise un souper-bénéfice, dans le cadre des activités de la semaine de la prévention des incendies ;

ATTENDU QUE les profits de cette soirée seront utilisés pour l'organisation de différentes campagnes pour venir en aide aux plus démunis ou aux sinistrés du territoire desservi par cette association ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité:

QUE ce conseil accepte de participer au souper-bénéfice, qui aura lieu à la salle communautaire de l'église St-Bernardin de Waterloo le 20 octobre prochain à 18h30, par l'achat de 10 billets au coût de 30\$ chacun.

2018-10-186

DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION PORTANT SUR LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L’ADOPTION DES PROJETS DE LOI 122, 155 ET 108

ATTENDU QUE le cours de perfectionnement offert par l’ADMQ sur les contrats municipaux dans la foulée de l’adoption des PL122, 155 et 108 sera donnée à Sherbrooke le 30 octobre 2018;

ATTENDU QU’en considérant l’ampleur des changements découlant de ces lois, cette formation est pertinente pour le travail de la directrice générale ;

SUR PROPOSITION par Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer à la formation de perfectionnement portant sur les contrats municipaux dans la foulée de l’adoption des PL122, 155 et 108 qui se tiendra à Sherbrooke et accepte de payer les frais d’inscription au montant de 307.00\$ plus taxes.

QUE les frais inhérents à cette formation seront remboursés selon le taux en vigueur et sur présentation de factures.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

RAPPORT DE L’INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L’inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

2018-10-187

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIER D’AMÉLIORATION

ATTENDU QUE ce conseil a reçu la confirmation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports, qu’une subvention de 21 500\$ sera versée à la municipalité dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d’amélioration ;

ATTENDU QUE pour l’année 2018, les travaux visés par cette demande de subvention ont été réalisés pour l’amélioration du chemin Marois ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité

QUE ce conseil approuve les dépenses pour l’amélioration du chemin Marois pour un montant subventionné de 21 500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Marois dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

SOLLICITATION D’APPUI POUR DEMANDER AU MTQ D’ABAISSE LA VITESSE À 70 KM/H SUR LA ROUTE 241 À LA LIMITE SUD DE LA MUNICIPALITÉ.

Soumis au conseil : Dépôt d’une pétition comportant 19 signatures s’intitulant : « Demande à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford pour abaisser à 70km/h la vitesse de la 241 à partir du 7^e Rang jusqu’à la piste cyclable vers Warden ».

Le conseil municipal n’adressera pas la pétition au Ministère des Transports pour l’instant, car la municipalité est déjà en attente d’une réponse concernant la sécurité de l’intersection du 8^e Rang et de la Route 241, suite à deux accidents majeurs.

Par contre, la municipalité va demander à la Sûreté du Québec plus de présence dans ce secteur.

2018-10-188

APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA SALLE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire aller en appel d'offres pour le déneigement du stationnement de la salle des Loisirs pour l'hiver 2018-2019 ;

ATTENDU QUE les travaux de déneigement comprennent la fourniture (achat) et l'épandage des abrasifs ;

SUR PROPOSITION par François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la directrice générale à transmettre le formulaire de soumission à trois entrepreneurs de la municipalité;

QUE le contrat de déneigement sera accordé à la séance du conseil du 13 novembre 2018.

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU CHEMIN DE L'ARDOISE

Item reporté

2018-10-189

DÉPÔT DE L'OFFRE D'ACHAT - LOT 6 271 821 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Offre d'achat de Madame Christine Progneaux datée du 16 août 2018 pour l'acquisition d'une partie du lot 3 988 131 du cadastre du Québec (devenu le lot 6 271 821).

ATTENDU QUE suite à l'offre d'achat de Madame Progneaux et à son acceptation (résolution 2018-08-157), la municipalité a procédé à la subdivision du lot 3 988 131 pour la création d'un terrain de 3 500 mètres carrés lequel porte le numéro 6 271 821 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 6 271 821 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

ATTENDU QUE le prix d'aliénation dudit immeuble doit couvrir les dépenses engagées à cet égard ;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté une « Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans la zone industrielle et commerciale » ainsi que le prix de vente desdits terrains, par la résolution no. 2017-05-087 ;

ATTENDU QUE Madame Christine Progneaux présente au conseil municipal une offre d'achat d'un montant de 14 875.00\$ (plus taxes applicables) pour le lot 6 271 821 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 500 mètres carrés ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000.00\$;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 16 août 2018 de Madame Christine Progneaux pour l'acquisition du lot 6 271 821 du cadastre du Québec représentant 4.25\$ le mètre carré.

QUE le prix de vente est de 14 875.00\$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ).

QUE ce prix de vente sera versé au Fonds général de la municipalité.

QUE cette vente est consentie aux conditions édictées dans la résolution no. 2017-05-087.

QUE l'offre d'achat et la Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans le cadre de la zone industrielle et commerciale sont comme si ici récités au long, et font partie intégrante de la présente résolution. Ils doivent être transmis au notaire mandaté par Madame Christine Progneaux.

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2018-10-190

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les points inscrits à l'ordre du jour n'ont pas été tous traités ;

ATTENDU QUE ce conseil désire ajourner la présente séance ;

ATTENDU QUE la présente séance est levée à 20 h 55.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil ajourne la présente séance au **jeudi 18 octobre 2018 à 19h30.**

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».